



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM (AFESH-UQAM)**

*Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)*

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : [afesh@uqam.ca](mailto:afesh@uqam.ca)

**Assemblée générale de reconduction – 23 mars 2012**

**13h, N-M510**

**CAHIER DE PROPOSITIONS (version préliminaire)**

---

**L'ordre du jour proposé:**

- 0. Ouverture**
  - 1. Procédures**
  - 2. État de la situation**
  - 3. Modalités de reconduction**
  - 4. CLASSE**
  - 5. UQAM**
  - 6. Finances**
  - 7. Varia**
  - 8. Levée**
- 

**Vous trouverez dans ce cahier des propositions qui seront amenées lors de l'assemblée générale. Toutes les propositions recevables reçues à [afesh@uqam.ca](mailto:afesh@uqam.ca) jusqu'à 24 heures avant l'assemblée y sont incluses, autant celles des membres que de l'exécutif.**

**IMPORTANT : N'oubliez pas que toute proposition peut être amenée à l'assemblée, incluse dans ce cahier ou non. De même, toutes les propositions que vous trouverez ci-bas peuvent être modifiées, adoptées ou rejetées par l'assemblée, qui est souveraine en tout point.**

---

## **2.0 État de la situations**

Il est proposé que l'exécutif fasse une présentation de l'état de la situation locale et nationale.

---

## **3.0 Modalités de reconduction**

### **3.1**

*Advenant le cas ou aucune offre n'ait été faite de la part de la ministre de l'Éducation,*

Que lors de la prochaine Assemblée générale de l'AFESH, dans la semaine du 26 au 30 mars, soit tenu un vote de reconduction.

Que la reconduction de la grève soit désormais faite sur une base hebdomadaire, en assemblée générale.

---

## 4.0 CLASSE

### 4.1

Que l'AFESH exige de la CLASSE et de l'ASSÉ que les trajets des manifestations ne soient plus dirigés par des véhicules motorisés et qu'aucun appel à retourner dans les autobus ne soient faits, à la fin des manifestations, tant qu'il y a des affrontements entre les manifestant-e-s et les forces policières.

### 4.2

Que la CLASSE dénonce publiquement le climat de répression policière, judiciaire et politique instauré par les forces policières de partout au Québec à l'endroit des mouvements étudiants.

### 4.3

Que la CLASSE réaffirme la nécessité d'élire des portes-paroles locaux, une multiplicité de portes-paroles nationaux et le danger de personnalisation du mouvement de grève.

### 4.4

*CONSIDÉRANT que l'opinion publique est une construction des médias de masse;*

*CONSIDÉRANT que les médias sont structurellement intégrés comme instruments des élites politiques et économiques;*

*CONSIDÉRANT que le fétichisme des médias est une aliénation de notre rapport au politique;*

*CONSIDÉRANT que nous n'avons pas construit le présent mouvement de masse à travers les médias de masse, mais plutôt grâce à une mobilisation directe basée sur nos propres moyens;*

*CONSIDÉRANT que les changements sociaux majeurs ne vont survenir que grâce à une mobilisation massive, démocratique et combative;*

Que la CLASSE priorise les types d'actions qui ont des effets mobilisateurs ou perturbateurs directs et qui n'ont pas besoin de la médiation des médias de masse pour atteindre leurs objectifs.

Que la CLASSE rappelle le rôle instrumental et secondaire des médias dans le cadre d'une lutte sociale combative et démocratique.

Que la CLASSE souligne l'importance de la mise en place de médias indépendants contrôlés par les organes démocratiques qui fondent les luttes populaires.

### 4.5

*CONSIDÉRANT la volonté récente du Maire de Montréal, Gérald Tremblay, d'interdire le port de masques durant les manifestations;*

*CONSIDÉRANT que l'identité des individus leur appartient et qu'ils ont le droit de la dissimuler;*

*CONSIDÉRANT le contexte de criminalisation de la dissidence observé depuis plusieurs années au Québec et au Canada;*

*CONSIDÉRANT que le port d'un masque peut être motivé par une panoplie de raisons, allant de la critique de la vidéo-surveillance à la protection contre le profilage, en passant par la défense contre les gaz-poivre et les gaz lacrymogènes ou le simple cadre festif;*

*CONSIDÉRANT que certains policiers et certaines policières refusent souvent de s'identifier, malgré l'obligation prévue à l'art 5 al 2 du Code de déontologie des policiers [et policières] du Québec;*

*CONSIDÉRANT qu'il existe déjà, dans le Code criminel, le chef d'accusation « déguisement dans un dessein criminel » et que l'on ne doit pas condamner les personnes sur le seul chef de dissimuler leur visage;*

*CONSIDÉRANT le pouvoir discrétionnaire démesuré qu'un tel règlement accorderait aux forces de l'ordre.*

Que la CLASSE s'oppose vivement à toute interdiction du port de masques durant les manifestations ainsi que dans tout autre contexte.

Que la CLASSE organise une « Grande Mascarade » dans les rue de Montréal le 29 mars 2012.

#### 4.6

*Considérant que 780 travailleurs-ses de Rio tinto Alcan et leurs familles sont aujourd'hui affectés par un lock-out de leur employeur*

*Considérant que ce conflit de travail s'inscrit dans une stratégie concertée des entreprises oligopolistiques de ce secteur visant notamment à réduire le niveau de production de l'aluminium afin de hausser le prix mondial de la matière,*

*Considérant que cette entreprise continue de bénéficier des avantages de la vente de son électricité à Hydro-Québec en vertu de contrats secrets signés avec l'aval et la complicité du gouvernement,*

*Considérant la nécessité de r enforcer nos alliances avec le milieu associatif et syndical, d'élargir nos appuis auprès de la population, d'initier des actions de solidarité avec les travailleurs-ses du Québec dans une perspective de grève sociale et, finalement, de dénoncer activement les turpitudes du gouvernement Charest et, particulièrement, sa légendaire complaisance envers les intérêts et milieux financiers,*

Qu'en accord avec les organisateurs-trices concerné-e-s, la CLASSE appelle ses membres à participer à la manifestation de solidarité avec les travailleurs-ses de Rio Tinto Alcan qui aura lieu le 31 mars à Alma

Que la CLASSE organise des transports collectifs pour les étudiant-es intéressés à se rendre à la manifestation de solidarité,

Que toute initiative en ce sens soit prise après avoir préalablement communiqué avec les responsables des syndicats concernés.

#### 4.7

Que la CLASSE participe à une manifestation ironique de droite le dimanche 1er avril à Montréal.

---

## 5.0 UQAM

### 5.1

*Considérant que l'Assemblée générale de l'AFESH a pris position en faveur de la diversité des tactiques;*  
*Considérant que la nuit de la création prévue à l'UQAM s'inscrivait dans ce contexte, étant donné que son but était de permettre l'ouverture d'un espace d'expression libre pour tous les militant-e-s, de promouvoir la démocratisation de l'art au sens le plus large et de participer à la réappropriation des espaces académique;*

*Considérant que l'UQAM a fermé les pavillons A, J, N et W pour la journée du 12 mars dernier en prévision de la nuit de la création illimitée, mettant ainsi toute la communauté uqamienne en lock-out; Considérant qu'en opposition à cela, l'UQAM a dénoncé le blocage du pavillon Anathase-David d'un avant-midi;*

*Considérant que lors de cet événement et du blocage du Complexe des Sciences durant deux heures, l'UQAM avait fait appel au Service de Police de la Ville de Montréal pour faire cesser les manifestations;*

*Considérant que l'UQAM a fermé plusieurs pavillons au campus Berri durant la manifestation contre la brutalité policière le 15 mars dernier;*

Que l'AFESH dénonce l'attitude de l'UQAM, qui n'hésite pas à fermer l'accès au campus de manière préventive mais qui déplore les blocages légitimes;

Que l'AFESH exige que le rectorat et le conseil d'administration adoptent un règlement interdisant l'entrée de la police à l'intérieur des murs de l'UQAM;

Que l'AFESH exige du rectorat et du service de sécurité de l'UQAM qu'ils cessent de faire appel aux forces policières pour empêcher les actions étudiantes sur le campus

## 5.2

*Considérant la décision récente du SPUQ d'exiger la démission du recteur,*

Que l'AFESH exige la démission de Claude Corbo pour son refus de prendre position sur la hausse des frais de scolarité, son mépris des décisions prises à cet effet en commission des études et son attitude face aux étudiant-e-s dans les dernières semaines

Que l'AFESH appelle l'ensemble de la communauté uqamienne, syndicats et associations confondus, d'exiger de même.

---

## 6.0 Finances

### 6.1

Que l'AFESH crée un sous-poste budgétaire de 5 000\$ de subventions des projets de grève, à l'intérieur du poste budgétaire « grève »,

Que la PIM soit chargée de se rencontrer une fois par semaine pour choisir les projets subventionnés et déterminer le montant qui leur est accordé, jusqu'à concurrence de 1000\$ par projet,

Que les deux conditions d'éligibilité à une subvention soient : 1) Qu'un-e représentant-e du projet soit présent-e pour le défendre 2) Que les projets soient présentés par écrit en y incluant un plan financier des dépenses,

Que l'exécutif conserve ses pouvoirs de dépenser et puisse recevoir des demandes de subventions

### 6.2

*Considérant la précarité financière des parents-étudiants,*

*Considérant que la présente grève peut augmenter cette précarité,*

*Considérant que la grève pourrait se prolonger encore longtemps,*

*Considérant que les plus touchés par la précarité des parents-étudiants sont les enfants et que ceux-ci pourraient subir un préjudice important,*  
*Considérant que l'assurance d'un soutien économique pourrait favoriser l'adhésion de bien des parents-étudiants au mouvement de grève,*  
*Considérant que pour se battre pour l'avenir de leurs enfants, les parents étudiants ont besoin de leur assurer un présent :*

Que l'AFESH crée un sous-poste budgétaire de 4000\$ de fond de grève destiné à aider économiquement les parents-étudiants pour qui la grève aurait de graves conséquences économiques,

Que la PIM soit chargée de se rencontrer une fois la grève terminée pour évaluer les demandes et déterminer le montant d'aide accordée jusqu'à concurrence de 200\$ par parent-étudiant,

Que les conditions d'admissibilité à cette aide soient : 1) d'avoir au moins un enfant à charge, 2) de présenter par écrit une demande d'aide justifiant les besoins et expliquant en quoi la grève a des conséquences financières sur la famille,

Que l'exécutif conserve ses pouvoirs de dépenser et puisse recevoir les demandes d'aide